



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
02.04.2003 Bulletin 2003/14

(51) Int Cl.7: **A47B 83/00**

(21) Numéro de dépôt: **02360279.0**

(22) Date de dépôt: **30.09.2002**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
IE IT LI LU MC NL PT SE SK TR
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: **01.10.2001 FR 0112632**

(71) Demandeurs:
• **Le Teo, Catherine**
77630 St Martin en Biere (FR)
• **Blet, Thierry**
77630 St Martin en Biere (FR)

(72) Inventeurs:
• **Le Teo, Catherine**
77630 St Martin en Biere (FR)
• **Blet, Thierry**
77630 St Martin en Biere (FR)

(74) Mandataire: **Littolff, Denis**
Meyer & Partenaires,
Conseils en Propriété Industrielle,
Bureaux Europe,
20, place des Halles
67000 Strasbourg (FR)

(54) **Système de mobilier de bureau modulable**

(57) Système de mobilier de bureau pour l'aménagement et l'agencement d'au moins un poste de travail, modulable en fonction de la configuration du local, du nombre de postes à y installer et de leur équipement, ledit système étant basé sur une unité mobilière élémentaire constituée d'un plan de travail (1) horizontal fixé d'un côté à un panneau vertical (2) reposant sur le sol et supporté de l'autre côté par au moins un pied (4), ledit panneau vertical (2) étant muni sur des deux faces de jeux d'orifices (5) permettant la fixation d'accessoires de bureautique et d'étagères et, du côté opposé au plan de travail (1), la fixation d'organes d'appui ou de solidarisation à une paroi parallèle au panneau (2), la longueur desdits organes déterminant un volume situé entre le panneau vertical (2) et ladite paroi pour loger des éléments et/ou des accessoires prévus pour équiper ledit volume.

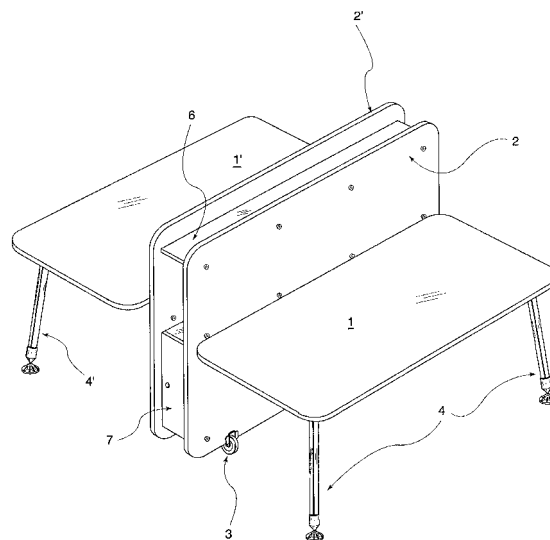


Fig. 3

Description

[0001] La présente invention a trait à un système de mobilier de bureau pour l'aménagement et l'agencement d'au moins un poste de travail, modulable selon la configuration du local, le nombre de postes à y installer et leurs équipements et fonctions respectifs.

[0002] L'emploi de systèmes modulaires, permettant d'adapter les configurations de la manière la plus souple et la plus rapide possible en fonction de nombreux critères, s'est répandu au cours des dernières années notamment en réponse à des problèmes récurrents auxquels le domaine du mobilier professionnel a dû faire face.

[0003] Au premier chef, le coût des surfaces locatives pour les bureaux, qui impose une rationalisation et une optimisation de l'espace de travail. Dans cette optique, on peut par exemple être conduit à faire cohabiter des métiers différents, nécessitant des structures de travail variées répondant à des fonctions spécifiques. Cette cohabitation peut d'ailleurs concerner un même poste de travail, dans le cadre de plus en plus souvent rencontré d'utilisateurs nomades, qui reviennent seulement périodiquement à leur base.

[0004] La tendance étant à l'aménagement de grandes surfaces sous forme d'espaces de travail tels que des bureaux paysagers collectifs, il demeure important que la gestion de ce type d'espaces puisse être faite de la manière la plus judicieuse possible, c'est-à-dire en procurant un grand nombre de solutions possibles, sans compliquer la conception et le montage des équipements destinés à occuper ces espaces.

[0005] Dans de nombreuses solutions actuelles, la nécessité de prévoir à l'avance, et de gérer ensuite les composants de base entrant dans les configurations à réaliser soulève de multiples problèmes. Le grand nombre de solutions d'assemblage, reflétant la variété des formes et des combinaisons possibles avec un nombre réduit d'éléments de base aboutit paradoxalement dans la plupart de l'offre existante à un manque de souplesse, car il devient parfois lourd de modifier une configuration après la conception initiale.

[0006] Les postes de travail, même les plus simples, sont en effet constitués de composants élémentaires de base traditionnels tels que des piétements supports, plans de travail, panneaux de séparation, etc... qu'il faut dans certains cas démonter intégralement pour les réorganiser en vue d'aboutir à une configuration différente.

[0007] Dans des cas plus élaborés, afin de limiter les travaux de remontage /démontage, les composants précités sont organisés en sous-ensembles, par postulat indémontables, et que l'on organise selon les besoins du site. C'est par exemple le cas du système de mobilier modulable décrit dans le document PCT WO98/16135, pour lequel la table de travail et ses piétements constituent une unité fonctionnelle, les panneaux de séparation entre postes de travail constituent également une unité fonctionnelle, car ils sont associés

à une structure support reposant sur le sol, etc...

[0008] Dans ce cas, il est certes possible de procéder à des réagencements rapides et modulables des différents éléments participant au mobilier, sans travail de démontage particulier.

[0009] L'indépendance des unités fonctionnelles précitées peut cependant également constituer un inconvénient, lorsque la rationalisation des espaces de travail sur un site doit être poussée à son extrême. En effet, le système décrit dans le brevet WO98/16135 est constitué d'unités totalement indépendantes les unes des autres, qui ne favorisent par conséquent guère l'établissement d'une configuration durable lorsque plusieurs bureaux sont associés. Chaque unité bénéficie d'une liberté pratiquement totale par rapport aux autres, et peut donc être déplacée, plus ou moins volontairement, par les utilisateurs des espaces de travail puisqu'aucun moyen n'est prévu pour les en empêcher. Il est dès lors difficile de planifier une gestion optimisée de l'espace sur une grande surface.

[0010] Ce système privilégie en outre le positionnement des mobiliers de rangement dans l'espace occupé par l'utilisateur du poste de travail, ce qui peut rapidement conduire à une suroccupation du volume nuisible en terme de gestion de l'espace, autant pour des raisons purement fonctionnelles de rangement que pour le bien-être de l'occupant dudit espace.

[0011] L'invention vise à résoudre les problèmes précités, en proposant une solution qui permet de répondre très soupagement et très rapidement à toute nécessité de modifications de l'espace de travail mono ou multi-utilisateur, tout en garantissant une pérennité forte de la configuration dessinée, et en imposant une rigidité minimale au découpage de l'espace, compatible avec la rationalisation de sa gestion fonctionnelle d'une part, et avec le confort d'utilisation des occupants d'autre part.

[0012] Pour remplir ces objectifs, le système de mobilier de bureau selon l'invention est essentiellement caractérisé en ce qu'il est basé sur une unité mobilière élémentaire constituée d'un plan de travail horizontal fixé d'un côté à un panneau vertical reposant sur le sol et supporté de l'autre côté par au moins un pied, ledit panneau vertical étant muni sur des deux faces de jeux d'orifices permettant la fixation d'accessoires de bureau et d'étagères et, du côté opposé au plan de travail, la fixation d'organes d'appui ou de solidarisation à une paroi parallèle au panneau, la longueur desdits organes déterminant un volume situé entre le panneau vertical et ladite paroi pour loger des éléments et/ou des accessoires prévus pour équiper ledit volume.

[0013] L'unité de base du poste de travail, selon le concept défini par l'invention, est donc constitué d'un "squelette" structurel nécessaire à tous les postes de travail, constitué en objet "insécable", c'est-à-dire matérialisant le plus petit dénominateur commun à toutes les configurations basées sur le concept de l'invention.

[0014] Cette unité peut cependant prendre des formes diverses, selon les dimensions données à son élé-

ment horizontal, le plan de travail, et à son élément vertical, le panneau, etc...

[0015] Les différentes déclinaisons dimensionnelles des plans/panneaux, associées à des positionnements relatifs également modifiables, permettent d'aboutir à un grand nombre de configurations basiques possibles, au surplus combinables entre eux d'une manière extrêmement souple.

[0016] Il est également à noter que l'invention prévoit dans toutes ses configurations la possibilité d'organiser un volume de rangement qui n'empiète pas sur l'espace occupé par l'utilisateur.

[0017] Ce volume est lui aussi configurable de manière très souple, selon les besoins de l'utilisateur et/ou selon la disposition de l'espace, voire la surface disponible. Comme cela sera montré plus en détail dans la suite, ce volume de rangement peut au besoin être transformé en un espace additionnel de travail, par exemple partageable entre deux espaces de travail individuels contigus.

[0018] De préférence, le plan de travail comporte en réalité deux pieds situés sous le chant dudit plan distal du panneau vertical. Bien que ce choix ne résulte pas d'une nécessité fonctionnelle, il améliore la stabilité de l'ensemble.

[0019] En vue d'optimiser l'aptitude de l'unité mobilière élémentaire à être combinée ou recombinaison selon les possibilités surfaciques du site, le panneau vertical peut être équipé de roulettes facilitant son déplacement.

[0020] De préférence, lesdites roulettes sont alors au nombre de deux, d'axe de rotation intégré au panneau vertical, parallèlement à son chant inférieur et à une distance de celui-ci inférieure à leur rayon.

[0021] Cette dernière caractéristique, outre qu'elle confère à l'ensemble un meilleur aspect esthétique dont il faut souligner encore qu'il participe à l'objectif général d'efficacité en améliorant le confort et le bien-être de l'utilisateur, permet également d'empiéter le moins possible sur les surfaces au sol situées de part et d'autre de la cloison, les laissant disponibles pour recevoir notamment des éléments de rangement.

[0022] Selon une possibilité, les jeux d'orifices sont disposés suivant des lignes verticales disposées parallèlement sur la surface du panneau, au moins à proximité des chants latéraux et au centre. Il est donc parfaitement possible, d'une manière connue en soi, de sélectionner dans les deux dimensions l'emplacement de l'installation des accessoires au gré des besoins de l'utilisateur.

[0023] Ces orifices ne servent cependant pas qu'à la fixation d'accessoires, mais également à l'installation de traverses ou de butées délimitant notamment le volume de rangement. Ces dernières peuvent cohabiter, sur la face opposée à celle à laquelle la table est solidarisée, avec des accessoires semblables ou distincts de ceux qui sont utilisés dans l'espace de travail. Elles peuvent également être utilisées comme guide, support ou butée pour des éléments de rangement.

[0024] Selon une configuration possible, jugée particulièrement adaptée aux divers modes de fonctionnement de l'unité mobilière de l'invention, les orifices constituent également des lignes horizontales, les lignes verticales comportant, au niveau de la zone de fixation du plan de travail, un groupe d'orifices espacés selon un pas réduit en vue de ladite fixation.

[0025] Cette possibilité contribue à améliorer les capacités d'adaptation du système, dans la zone de fixation du plan horizontal.

[0026] De préférence, celui-ci est fixé au panneau vertical au moyen d'équerres solidarisées audit panneau au niveau du groupe d'orifices rapprochés.

[0027] Ce mode de fixation est lui-même modulable, selon que le plan de travail est accolé au panneau vertical ou, en variante possible, selon que ledit plan est fixé à la branche horizontale des équerres en laissant subsister un espacement, alors recouvert d'une goulotte.

[0028] Cette goulotte peut d'ailleurs comporter des orifices de passage des câbles électriques, qu'elle peut contribuer aussi à guider horizontalement, selon le trajet reliant les appareils tributaires de l'énergie électrique et les points d'accès à celle-ci.

[0029] Selon un autre mode de fixation possible, des crémaillères sont cette fois fixées au panneau vertical au niveau des groupes d'orifices rapprochés, sur lesquelles sont à leur tour accrochées lesdites équerres. Cette solution est utilisée lorsque les pieds du plan de travail sont réglables en hauteur.

[0030] Le débattement vertical résultant du réglage des pieds en hauteur doit de fait être pris en compte à la jonction plan de travail / panneau vertical, d'où l'utilisation de ces crémaillères, dont les orifices ou encoches très rapprochés permettent une adaptation discrète d'une grande souplesse.

[0031] Selon une utilisation possible, en mono poste, l'unité mobilière élémentaire est simplement munie de butées, par exemple de type arceaux, lui permettant d'être disposée contre une paroi existante du local en maintenant un espace de rangement. Le volume de rangement se trouve alors constitué entre l'unique panneau vertical et ladite paroi.

[0032] Selon une variante au système monoposte, l'unité mobilière élémentaire est fixée à un second panneau vertical au moyen de traverses reliant les deux panneaux.

[0033] Selon une autre variante encore, qui illustre en fait l'une des possibilités qui reflète le mieux le potentiel de l'invention, les unités mobilières élémentaires sont regroupées par deux, des traverses solidarisant les deux panneaux verticaux. Chacune des unités élémentaires pourra alors être construite sur un modèle différent, l'ensemble que constitue un groupe de deux de ces unités pouvant lui-même être décliné suivant plusieurs variantes. Il s'agit alors d'une configuration multiposte.

[0034] Outre ces multiples possibilités configuration-

nelles, et selon un aspect avantageux du système de l'invention, la zone commune localisée entre les panneaux verticaux peut elle-même être configurée de manière très variable, selon le dimensionnement et la localisation des traverses ou butées, et surtout selon les éléments mobiliers et/ou accessoires que l'on y place.

[0035] Selon une possibilité, les traverses ou les butées, outre leur fonction principale de solidarisation des deux panneaux verticaux, peuvent également être utilisées comme support d'au moins une étagère.

[0036] La ou les étagères peuvent à leur tour être installées à l'une et/ou l'autre des extrémités du couloir constitué entre les deux panneaux, voire sur toute sa longueur, selon qu'elles sont communes, propres à l'un des utilisateurs ou aux deux. Plusieurs étagères peuvent également être disposées à des hauteurs différentes. Ces multiples possibilités sont exploitables au gré des utilisateurs.

[0037] Outre des étagères, le volume déterminé par les traverses ou les butées peut être occupé par au moins un caisson de rangement.

[0038] Une fois encore, les possibilités de disposition du ou des caissons sont multiples : selon une possibilité, le ou les caissons peuvent reposer sur le sol, à proximité d'un angle inférieur du panneau vertical pour des raisons d'accessibilité, à un endroit qui est par conséquent dépourvu de traverse ou de butée.

[0039] De préférence, au moins un caisson de rangement peut être prévu déplaçable, afin de permettre son extraction pour faciliter encore les opérations de rangement et/ou de recherche. Dans ce cas, ledit caisson peut être muni de roulettes équipant sa base.

[0040] Selon une autre utilisation possible, le volume situé entre les panneaux verticaux peut comporter un plan de travail fixé aux panneaux. Cette table additionnelle, par exemple entourée par des panneaux de hauteur telle qu'elle préserve une certaine intimité, peut servir de zone partagée entre les deux postes de travail, pour de multiples utilisations. Ainsi, cet espace peut être équipé de moyens informatiques partageables, tels qu'un poste d'accès à Internet, une imprimante, etc... Il peut également être utilisé comme poste de réception dévolu à l'accueil de personnes étrangères au service, qui sont tenues à l'écart du bureau de travail proprement dit. Une certaine confidentialité est ainsi préservée, autant dans la zone d'accueil que pour les dossiers éventuellement ouverts sur les postes de travail.

[0041] Enfin, cet espace peut servir de zone neutre, de lieu de rencontre des deux personnes occupant la configuration à deux bureaux, par exemple si elles travaillent en équipe et doivent partager des informations / résultats.

[0042] Les panneaux verticaux, selon la fonction qui leur est dévolue dans l'environnement mono ou multiposte permis par le concept de l'invention, peuvent eux-mêmes prendre différentes hauteurs, comme cela a été évoqué précédemment. Plus particulièrement, il a été prévu au moins trois hauteurs distinctes :

- une première hauteur voisine de celle du plan de travail ;
- une seconde hauteur telle qu'un utilisateur assis à son plan de travail est masqué ; et
- 5 - une troisième hauteur masquant une personne debout devant le plan de travail.

[0043] Cette caractéristique permet de moduler le découpage des lieux de travail, selon la fonction des occupants, le mode de fonctionnement des postes, etc...

[0044] De préférence, ces panneaux verticaux de l'unité mobilière élémentaire peuvent être munis d'une lumière au voisinage de la zone de fixation du plan de travail pour le passage des câbles électriques.

10 **[0045]** Dans la plupart des cas, les étagères ou caissons de rangement laissent subsister un volume vide situé au milieu de l'espace de rangement, même lorsqu'ils équipent simultanément ses deux extrémités. Ce volume est mis à profit pour faire passer les câbles, qui peuvent provenir d'une source située au niveau des plinthes, dans le sol ou dans le plafond.

[0046] Dans ces deux derniers cas, et en particulier lorsqu'ils sont issus du plafond, les câbles peuvent être véhiculés par une colonne jusqu'à la hauteur de la lumière pratiquée dans le panneau vertical. Selon le cas, cette colonne peut être articulée pour faciliter le positionnement relatif de ses extrémités, ou fixée à une étagère supérieure, etc...

20 **[0047]** Cette possibilité ouvre largement la perspective d'une alimentation par le plafond, permettant de s'affranchir des contraintes liées aux alimentations par le sol (puits à des endroits fixes, obstacle au positionnement du mobilier, ...).

25 **[0048]** En résumé, l'emploi d'une unité mobilière élémentaire telle que celle qui est prônée dans le cadre de l'invention permet de réaliser un compromis acceptable entre la souplesse de configuration et de reconfiguration des locaux de travail et une certaine rigidité garantissant le maintien de la configuration telle qu'envisagée initialement, tout en mettant en oeuvre des facilités de rangement qui servent à ne pas surcharger inutilement l'espace de travail pour le confort de l'utilisateur.

[0049] L'invention va à présent être décrite plus en détail, en référence aux figures pour lesquelles :

- la figure 1 est une vue en perspective d'une unité mobilière élémentaire selon l'invention ;
- la figure 2 montre, en perspective, un panneau vertical isolé ;
- 30 - la figure 3 représente, en perspective, l'association de deux unités élémentaires selon l'invention, avec un espace intermédiaire pour le rangement ;
- la figure 4 est une vue de côté de la configuration de la figure 3, figurant les traverses supports ;
- 35 - la figure 5 est une vue en perspective d'une variante dans laquelle l'espace intermédiaire est équipé d'une table de travail ;
- la figure 6 est une vue de dessus d'une variante de

la configuration de la figure 5 avec un décalage des postes ;

- la figure 7 est une vue en perspective d'une configuration dans laquelle l'unité élémentaire de l'invention est représentée solidarisée à un second panneau ; et
- la figure 8 montre, toujours en perspective, une variante de montage possible de l'invention.

[0050] En référence à la figure 1, l'unité élémentaire qui est à la base du concept de l'invention se compose en premier lieu d'un plan de travail (1) fixé à un panneau vertical (2). La fixation se fait classiquement au moyen d'équerres (non représentées). Dans le cas où la hauteur du plan de travail est réglable, lesdites équerres sont fixées au panneau (2) via des crémaillères solidarisées à ce dernier.

[0051] Le chant inférieur du panneau vertical (2) est muni de roulettes (3) partiellement noyées dans le corps du panneau (2).

[0052] A l'opposé de son chant proximal du panneau vertical (2), le plan de travail ou table (1) est doté de deux pieds (4), qui peuvent être réglables en hauteur. Dans un souci d'optimisation de l'espace de travail, lesdits pieds (4), représentés inclinés, demeurent cependant dans le volume situé sous le plan de travail (1) proprement dit.

[0053] Le panneau vertical (2) comprend un jeu d'orifices traversants (5) prévus pour la fixation de tous les éléments reliés au panneau (2). Ainsi, les équerres d'accrochage du plateau (1) sont fixées à un groupe d'orifices (5) plus rapprochés, d'allure centrée dans la verticalité, et faisant partie du jeu équipant chaque panneau (2). Tous les équipements solidarisés aux deux faces du panneau vertical (2) utilisent ces orifices pour leur fixation, y compris d'éventuelles crémaillères. Selon une possibilité, ces orifices (5) peuvent être obstrués par des plots (5') pouvant supporter des accessoires, et qui confèrent de plus au panneau un aspect esthétique original.

[0054] L'unité mobilière élémentaire de l'invention, malgré son apparente simplicité, permet comme on le verra dans la suite de réaliser très simplement un grand nombre de configurations possibles d'implantations de mobiliers. Cette unité standardisée est facilement déplaçable, et peut donc être amenée dans d'excellentes conditions sur les lieux du montage final. Les roulettes (3) sont en particulier prévues à cet effet, puisqu'il suffit de soulever le plateau (1) au niveau du chant distal du panneau (2) pour pouvoir déplacer sans aucun problème l'unité élémentaire dans son ensemble.

[0055] Comme cela a déjà été souligné, la représentation de la figure 1 ne constitue qu'un exemple possible d'association de panneau vertical (2) et de plan de travail (1). En effet, différentes dimensions de ces deux éléments sont utilisables en de multiples combinaisons.

[0056] En référence à la figure 2, un panneau du même type que celui de la figure précédente a été repré-

senté, présentant cependant une hauteur supérieure. Ainsi, le panneau vertical (2) de la figure 1 s'achève au niveau de la ligne d'orifice située immédiatement au-dessus des trois lignes d'orifices (5) regroupées, alors que le panneau (2) de la figure 2 comporte un pas supplémentaire en hauteur. Il est à noter que les orifices (5) situés à proximité des chants du panneau vertical (2) sont placés à une distance desdits chants qui est une constante quel que soit le modèle de panneau vertical (2) utilisé.

[0057] Les équerres de fixation du plan de travail (1) au panneau (2) sont de préférence fixées aux orifices des deux lignes inférieures de l'ensemble des trois lignes regroupées. Les trous étant traversants, notamment pour répondre à des impératifs de production industrielle, le choix de l'emplacement des différents éléments à fixer au panneau vertical (2) est par conséquent identique sur chacune de ses faces.

[0058] Un premier exemple de regroupement de deux unités mobilières élémentaires selon l'invention apparaît en figure 3. Dans ce cas, ces unités sont identiques, et composent une structure symétrique. Il est bien entendu évident que l'association peut être faite avec des éléments différents dans leurs dimensions, et que des changements peuvent également résulter de décalages de positionnement, amenant par exemple à une diagonalisation de la structure. Cette figure montre bien la création d'un espace nouveau entre les deux plans de travail (1, 1'), limité par les deux panneaux verticaux (2, 2'), et dans lequel peuvent être disposés des éléments de rangement. Dans l'exemple représenté, ces éléments sont constitués d'une étagère (6) et d'un caisson parallélépipédique (7). Ces deux éléments de rangement sont simplement posés sur les traverses reliant les deux panneaux verticaux (2, 2'), comme cela apparaît en figure 4. La simple pose, suivie du serrage des panneaux en direction l'un de l'autre, suffit à assurer une fixation solide desdits éléments de rangement.

[0059] De préférence, ces traverses (8) sont constituées de simples tubes métalliques, par exemple de section circulaire, et qui sont fixés par exemple par vissage dans des orifices coaxiaux des panneaux (2, 2') en vis-à-vis. Les équerres (9) illustrent un mode de fixation selon lequel les plans de travail (1, 1') sont directement au contact des panneaux verticaux (2, 2').

[0060] Il est cependant également possible de laisser subsister un espace résiduel entre le chant des plateaux (1, 1') proximal des panneaux (2, 2'), notamment afin de laisser passer le câblage électrique des appareils disposés sous le plan de travail, voire à l'intérieur de la zone de rangement située entre lesdits panneaux (2, 2'). L'interstice subsistant alors entre ces éléments peut être comblée par une goulotte facilitant le passage des câbles, et également prévue pour le rangement des crayons, stylos, etc... (non représentée).

[0061] La figure 5 montre un exemple d'une autre utilisation de l'espace situé entre les panneaux verticaux (2, 2'), à savoir la création d'un lieu de réception / réu-

nion permettant aux utilisateurs des plans de travail (1, 1') soit de se réunir dans un endroit "neutre", soit de recevoir individuellement un visiteur que l'on tient à l'écart de la zone de travail proprement dite. Dans une telle configuration, le plateau intermédiaire (10) peut également être soutenu via des traverses de plus grande longueur que dans l'exemple des figures 3 et 4, ou via des équerres (non visibles) comme pour les plateaux (1, 1').

[0062] La figure 6 montre une variante possible dans laquelle les parois verticales (2, 2') ont été décalées axialement, alors que le plan de travail intermédiaire (10) est plus allongé. De même, et afin d'illustrer encore les nombreuses possibilités offertes par le concept de l'invention, les deux plans de travail (1, 1') ne sont pas orientés de la même manière. L'un (1) est disposé perpendiculaire au panneau vertical (2), alors que le second (1') est disposé suivant l'axe du panneau (2').

[0063] La zone intermédiaire ainsi constituée, outre qu'elle présente une ouverture plus grande vers le local, offre une zone de réunion de dimension plus importante, permettant notamment d'accueillir trois à quatre personnes.

[0064] Lorsqu'une unité mobilière élémentaire selon l'invention doit bénéficier de possibilités de rangement étendues, il est tout à fait possible de la fixer à un second panneau vertical (2') par exemple de hauteur différente, comme cela apparaît en figure 7, qui permet non seulement d'utiliser l'espace disposé entre les panneaux (2, 2'), mais également de bénéficier de la partie supérieure du panneau (2'), par exemple pour y accrocher des bacs de classement (12), suspendus à une glissière (13) accrochée aux plots (5').

[0065] La figure 8 illustre un autre montage possible de l'invention, avec des plans de travail (1, 1') positionnés perpendiculairement aux panneaux (2, 2'), et décalés.

[0066] Le module de rangement (7') est en l'occurrence disposé sur roulettes (11), de sorte que son extraction de l'espace de rangement est très aisée, de même que son rangement.

[0067] Un plateau (14) à bords repliés, utilisable à titre d'étagère, montre encore à quel point la structure de base de l'invention peut donner lieu à une extraordinaire variété de configurations, en y combinant des accessoires élémentaires.

[0068] Les figures expliquées ci-dessus ne représentent bien entendu qu'un petit nombre des multiples possibilités offertes par l'invention. Toutes les variantes possibles font cependant partie de ladite invention, car elles résultent de simples combinaisons à la portée de l'homme de l'art.

Revendications

1. Système de mobilier de bureau pour l'aménagement et l'agencement d'au moins un poste de travail, modulable en fonction de la configuration du

local, du nombre de postes à y installer et de leur équipement, **caractérisé en ce qu'il** est basé sur une unité mobilière élémentaire constituée d'un plan de travail (1) horizontal fixé d'un côté à un panneau vertical (2) reposant sur le sol et supporté de l'autre côté par au moins un pied (4), ledit panneau vertical (2) étant muni sur des deux faces de jeux d'orifices (5) permettant la fixation d'accessoires de bureautique et d'étagères et, du côté opposé au plan de travail (1), la fixation d'organes d'appui ou de solidarisation à une paroi parallèle au panneau (2), la longueur desdits organes déterminant un volume situé entre le panneau vertical (2) et ladite paroi pour loger des éléments et/ou des accessoires prévus pour équiper ledit volume.

2. Système de mobilier de bureau modulable selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** le plan de travail (1) comporte deux pieds (4) situés sous le chant dudit plan (1) distal du panneau vertical (2).

3. Système de mobilier de bureau modulable selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le panneau vertical (2) est équipé de roulettes (3) facilitant le déplacement de l'unité mobilière.

4. Système de mobilier de bureau modulable selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** lesdites roulettes (3) sont au nombre de deux, d'axe de rotation intégré au panneau vertical (2), parallèlement à son chant inférieur et à une distance de celui-ci inférieure à leur rayon.

5. Système de mobilier de bureau modulable selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les jeux d'orifices (5) sont disposés suivant des lignes verticales disposées parallèlement sur la surface du panneau (2), au moins à proximité des chants latéraux et au centre.

6. Système de mobilier de bureau modulable selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** les orifices (5) sont traversants et constituent également des lignes horizontales, les lignes verticales comportant, au niveau de la zone de fixation du plan de travail (1), un groupe d'orifices espacés selon un pas réduit en vue de ladite fixation.

7. Système de mobilier de bureau modulable selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** le plan de travail (1) est fixé au panneau vertical (2) au moyen d'équerres (9) solidarisées audit panneau (2) au niveau du groupe d'orifices (5) rapprochés.

8. Système de mobilier de bureau modulable selon la

revendication précédente, **caractérisé en ce que** le plan de travail (1) est fixé à la branche horizontale des équerres (9) en laissant subsister un espace-ment recouvert d'une goulotte.

9. Système de mobilier de bureau modulable selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** des crémaillères sont fixées au panneau vertical (2) au niveau des groupes d'orifices (5) rapprochés, sur lesquelles sont à leur tour solidarisiées des équerres (9) de fixation du plan de travail (1), lorsque les pieds (4) de ce dernier sont réglables en hauteur. 5
10. Système de mobilier de bureau modulable selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le panneau (2) de l'unité mobilière élémentaire est muni de butées de type arceaux, lui permettant d'être disposée contre une cloison du local en respectant le volume de rangement. 10
11. Système de mobilier de bureau modulable selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** l'unité mobilière élémentaire est fixée à un second panneau vertical (2') au moyen de traverses (8) reliant les deux panneaux (2, 2'). 15
12. Système de mobilier de bureau modulable selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les unités mobilières élémentaires sont regroupées par deux, des traverses (8) solidarisant les deux panneaux verticaux (2, 2'). 20
13. Système de mobilier de bureau modulable selon l'une des revendications 10 à 13, **caractérisé en ce que** les butées ou traverses (8) servent de support à au moins une étagère (6). 25
14. Système de mobilier de bureau modulable selon l'une quelconque des revendications 10 à 13, **caractérisé en ce que** le volume déterminé par les traverses (8) est occupé par au moins un caisson de rangement (7, 7'). 30
15. Système de mobilier de bureau modulable selon la revendication précédente, **caractérisé en ce qu'**au moins un caisson (7, 7') repose sur le sol à proximité d'un angle inférieur de panneau vertical (2) dépourvu de traverse (8) ou butée. 35
16. Système de mobilier de bureau modulable selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** le caisson de rangement (7') est déplaçable au moyen de roulettes (11) équipant sa base. 40
17. Système de mobilier de bureau modulable selon la revendication 12, **caractérisé en ce que** le volume situé entre les panneaux verticaux (2, 2') est équipé 45

d'un plan de travail (10) fixé auxdits panneaux (2, 2').

18. Système de mobilier de bureau modulable selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la paroi (2, 2') de l'unité mobilière élémentaire est réalisé en au moins trois hauteurs distinctes : 50

- une première hauteur voisine de celle du plan de travail ;
- une seconde hauteur telle qu'un utilisateur assis au plan de travail est masqué ; et
- une troisième hauteur masquant une personne debout devant le plan de travail. 55

19. Système de mobilier de bureau modulable selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le panneau vertical (2, 2') de l'unité mobilière élémentaire est muni d'une lumière au voisinage de la zone de fixation du plan de travail (1) pour le passage des câbles électriques. 60

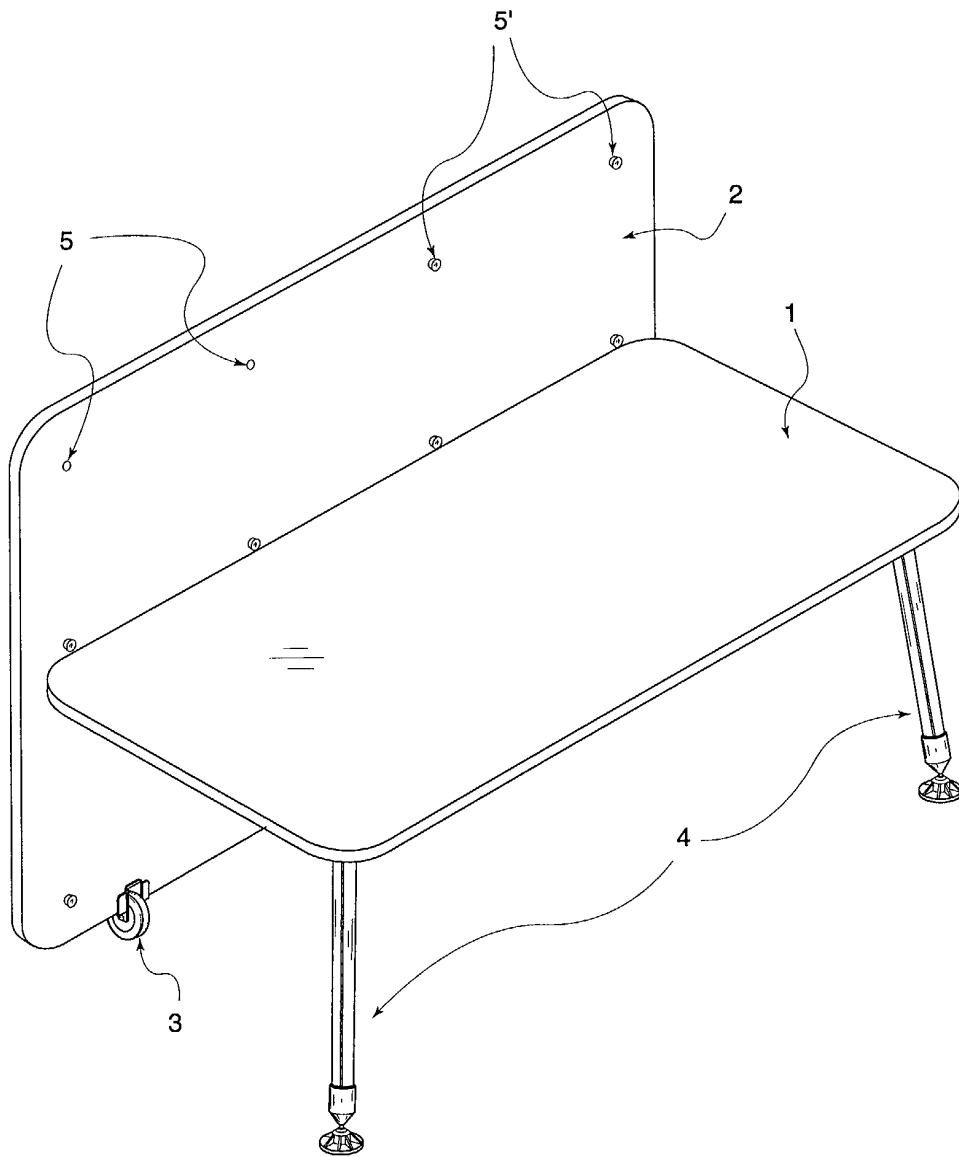


Fig. 1

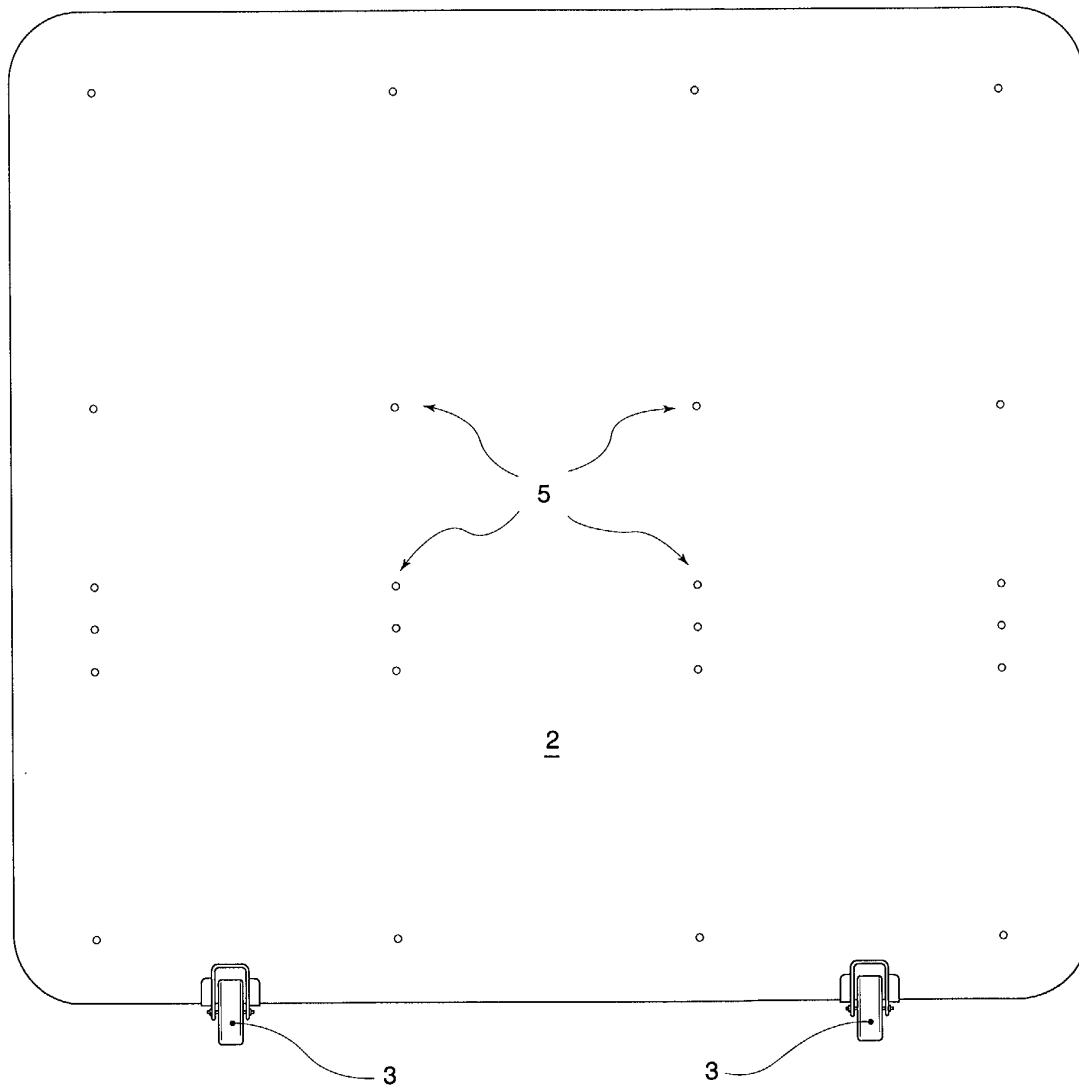


Fig. 2

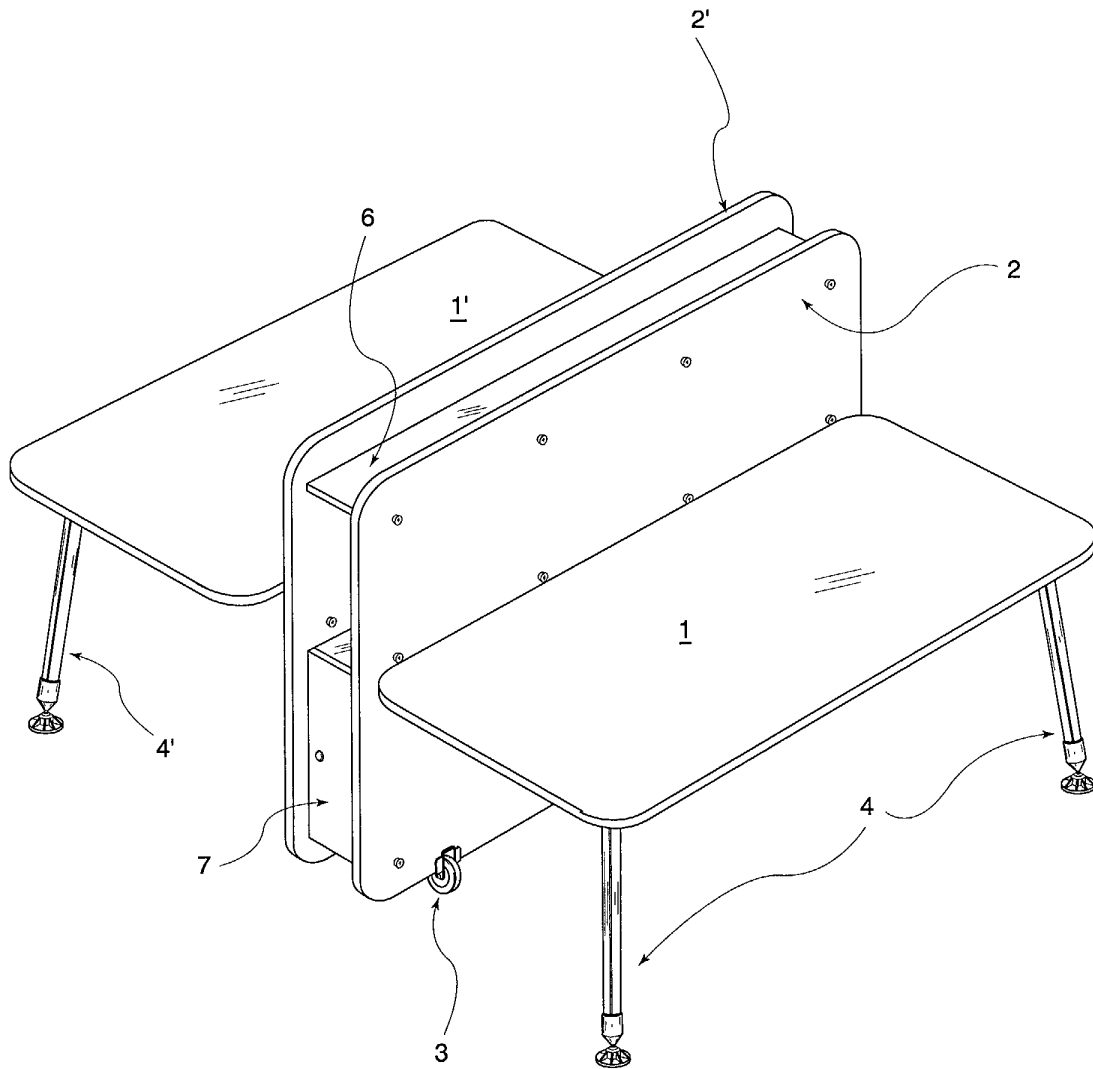


Fig. 3

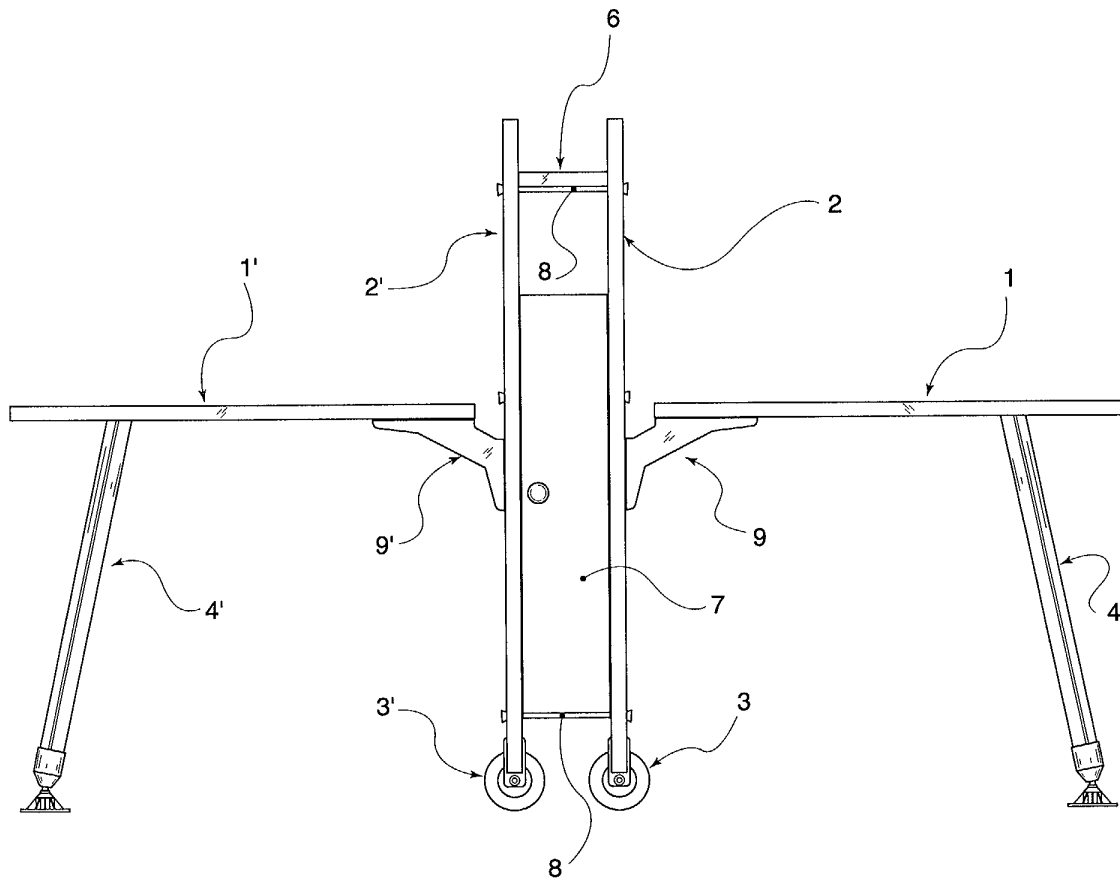


Fig. 4

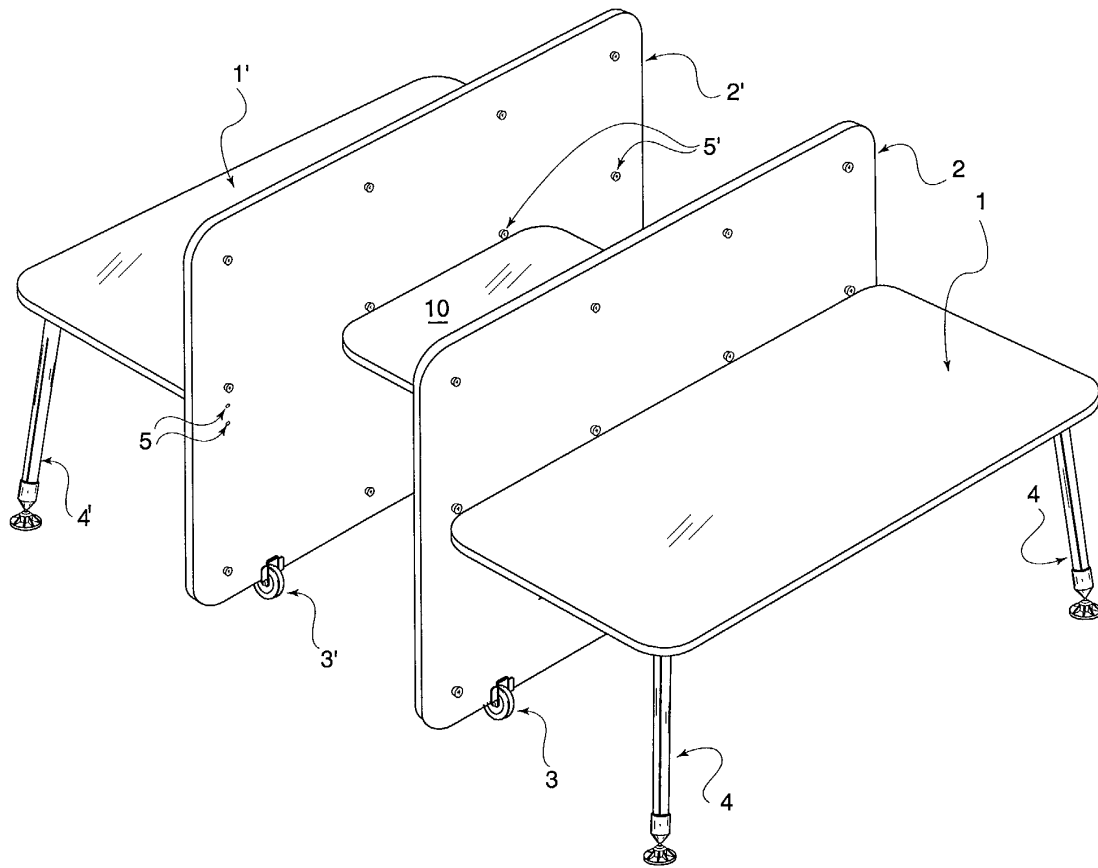


Fig. 5

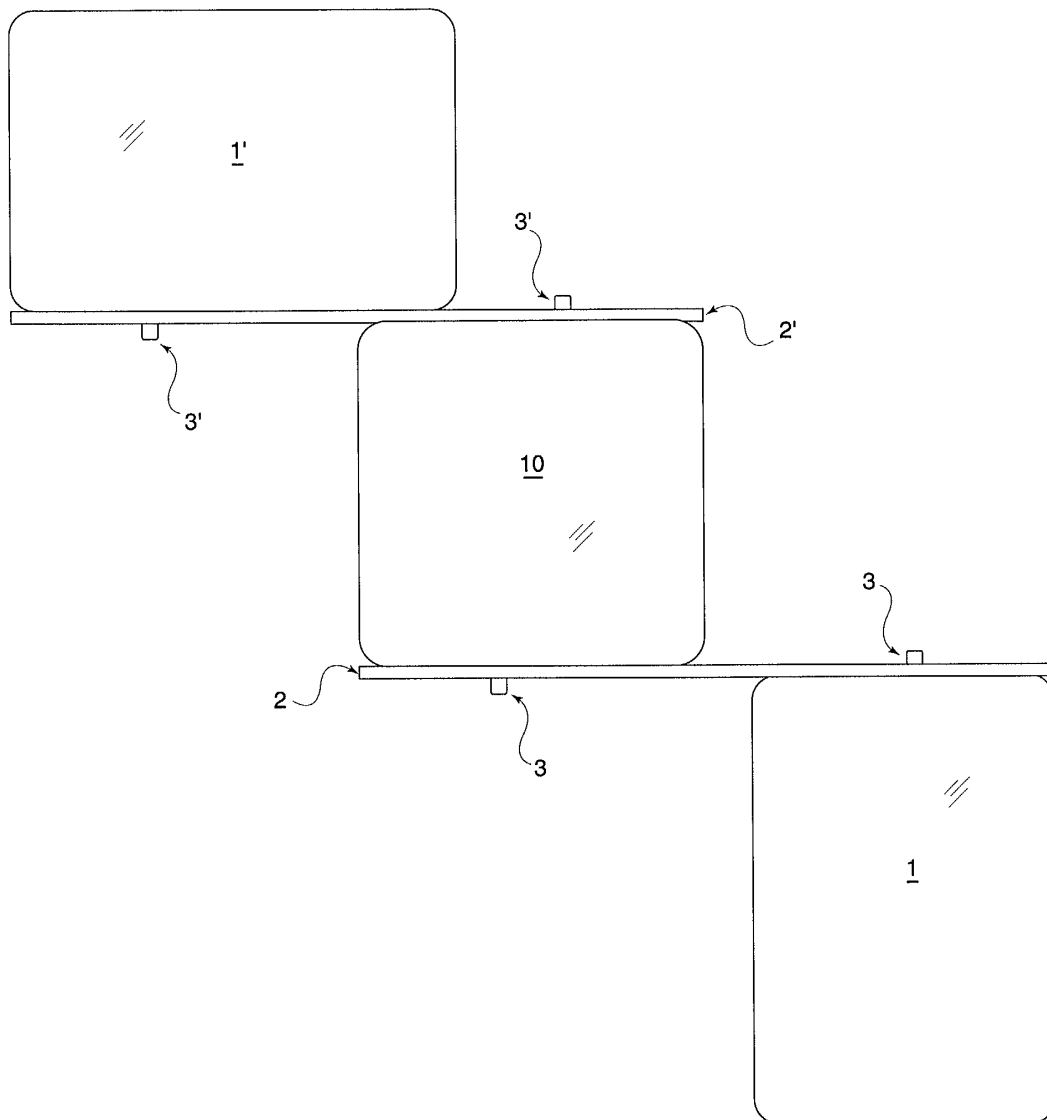


Fig. 6

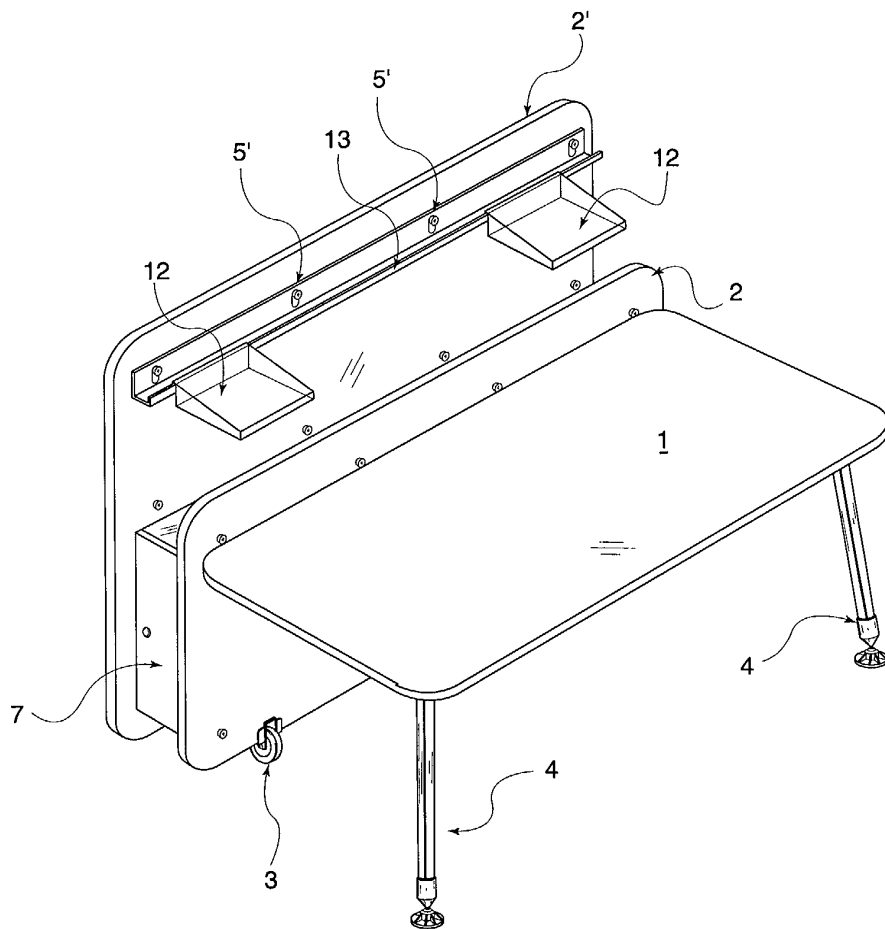


Fig. 7

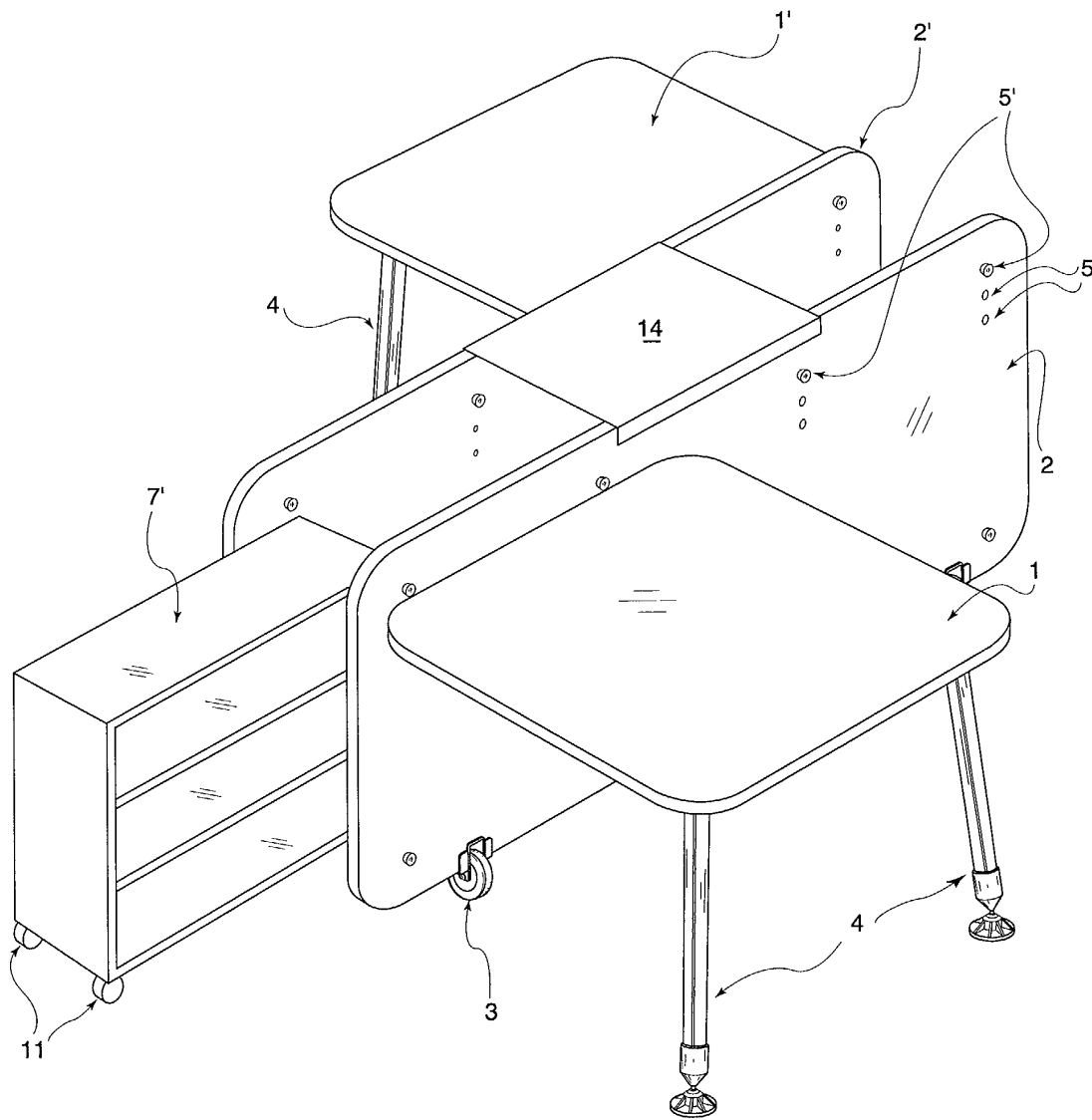


Fig. 8



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 02 36 0279

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	DE 201 08 593 U (VITRA PATENTE AG MUTTENZ) 16 août 2001 (2001-08-16) * abrégé; figures *	1-19	A47B83/00
A	DE 197 32 382 A (MAHLER VERA) 28 janvier 1999 (1999-01-28) * abrégé; figures *	1-19	
A	DE 94 16 068 U (WAIBEL WALTER) 19 janvier 1995 (1995-01-19) * figures *	1-19	
A	US 2001/003264 A1 (SHAPTON ROBERT J) 14 juin 2001 (2001-06-14) * abrégé; figures *	1-19	
A	US 6 196 140 B1 (BRUER JAMES R ET AL) 6 mars 2001 (2001-03-06) * abrégé; figures *	1-19	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A47B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		8 janvier 2003	Ottesen, R
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 02 36 0279

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

08-01-2003

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 20108593 U	16-08-2001	DE 20108593 U1 US 2002095890 A1	16-08-2001 25-07-2002
DE 19732382 A	28-01-1999	DE 19732382 A1	28-01-1999
DE 9416068 U	19-01-1995	DE 9416068 U1	19-01-1995
US 2001003264 A1	14-06-2001	AUCUN	
US 6196140 B1	06-03-2001	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82